



La commission "Questions actuelles": L'Eglise a le devoir de répondre aux questions actuelles

La commission "Questions actuelles" L'Eglise a le devoir de répondre aux questions actuelles Les membres de la commission "Questions actuelles" sont unanimes pour dire que l'Eglise a le devoir de répondre aux questions qui se posent à l'époque actuelle ; pour autant, ce n'est pas par devoir qu'ils s'imposent 18 journées de travail supplémentaire par an pour leurs réunions. "Nous concevons notre travail comme une contribution au suivi pastoral", disent-ils d'une même voix.



Werner Kühnle
(55 ans), qui
exerce le
ministère
apostolique en
Allemagne
méridionale,

préside la commission "Questions actuelles" depuis 2002 ; il en a été membre dès le début. Son prédécesseur, l'apôtre en retraite Theo Hirschi (68 ans), de Suisse, en avait assuré la présidence dès 1987, année de sa création. Il a quitté le groupe au mois de décembre de l'année dernière, en même temps que le berger en retraite Arnold Schönrock, lui aussi d'Allemagne méridionale, et l'apôtre Gerrit Sepers (57 ans), des Pays-Bas. La commission ne se compose plus que de trois membres: l'apôtre Werner Kühnle, la sœur Bärbel Wolff, docteur en médecine, d'Allemagne méridionale, et le prêtre Roland Eichenberger, de Suisse.

Le SIDA, les dépressions et l'homosexualité avaient été les premiers sujets traités par cette commission. "Au fil des ans, nous en avons traité une bonne vingtaine qui, peu à peu, ont été pris en compte pour le travail ecclésial", rapporte l'apôtre Kühnle. Voici la démarche: Une question, un thème ou un projet sont présentés à la Direction de l'Eglise ou, en l'occurrence, à l'assemblée des apôtres de district, après quoi l'apôtre-patriarche demande à la commission d'élaborer une prise de position. Pour ce travail, elle tiendra compte de critères précis: Il s'agit d'abord de poser le problème du point de vue de la foi néo-apostolique, puis il faut proposer les groupes-cibles et élaborer un concept de mise en œuvre. Les documents suivent

ensuite la longue, mais nécessaire voie de vérification par les instances:

Commission de coordination, assemblée des apôtres de district, apôtre-patriarche, après quoi nous disposons d'un "produit fini".

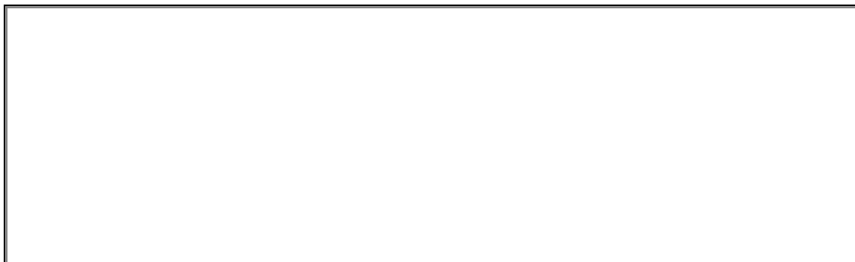


"Il existe, auprès des fidèles, un véritable besoin d'obtenir les réponses de

l'Eglises aux nombreuses questions existentielles", dit Theo Hirschi, fort de sa longue expérience de président de la commission. Ainsi par exemple, pour traite le sujet de l'interruption de grossesse, la commission a-t-elle organisé un symposium d'une journée avec des spécialistes (médecins, psychologues, juristes) venus de différentes Eglises territoriales. A la fin des délibérations, la commission a élaboré une analyse détaillée publiée notamment dans sa version condensée (cf. Encadré 3) dans le fascicule: "Le chrétien néo-apostolique en Eglise et en société". "Il faut que les sujets interpellent l'Eglise", dit Werner Kühnle. Par là, il entend qu'il doit y avoir un lien direct avec le suivi pastoral effectué par les prêtres de l'Eglise néo-apostolique ou l'enseignement dispensés aux enfants par les moniteurs de l'instruction religieuse. Il est souvent utile de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, comme le montre l'exemple de la brochure sur les dépendances, introduite en Allemagne notamment.

Actuellement, la commission travaille sur un nouveau sujet: Les abus sexuels dans le cadre de la cure d'âme. Les questions qui se posent sont notamment les suivantes: Que fait l'Eglise pour y remédier? Comment aider les victimes et les coupables? Un rapport est en cours d'élaboration.

Deux autres brochures sont en voie de réalisation: "Mariage et amitié" et "L'éducation



des enfants". A l'origine de l'élaboration de ces deux brochures, il y a le constat d'absence, au sein de la société, de points de repère et de critères permettant de répondre intelligemment, sous l'angle de la foi, aux questions qui se posent: "L'Eglise doit donner ses propres réponses au sujet de l'éducation des enfants ou encore de l'amitié et du mariage, dit l'apôtre Kühnle, car c'est seulement à la condition que parents et conjoints sachent comment prendre des décisions responsables que le principe de leur responsabilité personnelle peut fonctionner. L'Eglise ne veut pas mettre sous tutelle, mais donner des aides à la décision responsable."

La question qui se pose régulièrement est celle-ci: Qu'est-ce qui est constructif ? L'apôtre Kühnle s'exprime ainsi: "Les nombreux échecs en matière d'amitié et d'union conjugale constituent un fardeau pesant, non seulement pour les personnes

concernées, mais aussi pour la société tout entière. C'est pour cela que la brochure donne, sous l'angle de la foi, de nombreuses indications sur les principes présidant au choix du partenaire, au sujet de la période précédant le mariage, tant sur le plan de la relation amicale que celui de la relation conjugale ensuite, et au sujet de la gestion des conflits au sein du couple et de la famille."

Lors de l'élaboration de la brochure consacrée à l'éducation des enfants, les membres de la commission ont lu beaucoup d'ouvrages spécialisés, allant jusqu'à constituer une base de données de plus de 160 pages d'indications de sources bibliographiques. De cette manière, les parents peuvent disposer, sous forme condensée, d'indications précieuses sur l'éducation de leurs enfants, sans avoir à se perdre en consultations auprès des conseillers les plus divers et variés. Werner Kühnle dit à ce propos: "L'objectif majeur de cette brochure est de fournir aux parents des pistes utiles pour l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants afin de leur permette de s'assumer dans la vie et d'affermir leur foi." L'Eglise a-t-elle commis des omissions ou des erreurs dans ce domaine ? "L'objectif de la brochure n'est pas d'assumer ou de corriger le passé, mais de proposer des pensées constructives. Sous l'angle de la foi, elle donne des indications au sujet du développement intra-utérin de l'enfant, du comportement à adopter par les parents au cours des différentes phases de la vie de leurs enfants et de la conduite à tenir avec les adolescents jusqu'au choix du partenaire."

Les deux brochures pourront sans doute être commandées auprès de la Maison d'édition au courant de cette année encore.

La commission "Questions actuelles"

La commission "Questions actuelles" a été créée dès 1987 par l'apôtre-patriarche Hans Urwyler. Les premiers sujets qu'elle a traités alors étaient: le SIDA, les dépressions, l'homosexualité. Jusqu'à ce jour, elle a traité 21 sujets. Les membres actuels de la commission sont: "L'apôtre Werner Kühnle, le docteur Bärbel Wolff (Allemagne méridionale) et Roland Eichenberger, un prêtre de Suisse. Les fruits du travail de la commission se retrouvent notamment dans la brochure: "Le chrétien néo-apostolique en Eglise et en société".

Les nouvelles brochures "L'éducation des enfants" et "Mariage et amitié"

Parution probable en 2005. Groupe-cible: Tous les hommes et les femmes chargés de l'éducation d'enfants ainsi que les moniteurs de l'école du dimanche, et du cours de religion, les jeunes et les frères du ministère. Sommaire: La brochure "Mariage et amitié" donne des indications amples et détaillées sur les

principes devant présider au choix du partenaire, sur la période qui précède le mariage, sur l'amitié des conjoints au sein de l'union matrimoniale, sur la gestion des conflits au sein du couple. Sous forme condensée, la brochure: "L'éducation des enfants" offre des indications précieuses au sujet du développement prénatal de l'enfant, du comportement à adopter par les parents au cours des différentes phases de la vie de leur(s) enfant(s) et de la conduite à tenir avec les adolescents jusqu'au choix du partenaire.

L'interruption de grossesse - Version succincte

"L'Eglise néo-apostolique se veut le porte-parole de la vie. A ses yeux, l'ovule fécondé est déjà une vie individuelle qui a fondamentalement droit à une protection. L'Eglise néo-apostolique s'oppose par principe à l'interruption de grossesse. Elle a cependant conscience du fait que chaque cas est à considérer de manière individuelle et avec sérieux. Le dialogue avec les médecins et les ministres de l'Eglise peut constituer une aide en vue de trouver la bonne décision à prendre dans chacun de ces cas particuliers, mais la connaissance médicale n'est qu'un des aspects à prendre en compte par les personnes concernées, les autres aspects étant ceux d'ordre religieux et éthique.

Par principe encore, l'Eglise respectera le choix fait par une mère ou un couple de procéder à une interruption de grossesse, et elle lui offrira, y compris à l'enfant, le cas échéant, ses soins spirituels sans aucun parti pris.

Le suivi pastoral est soumis à l'obligation de réserve."

9 décembre 2004